

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de VAUCLUSE  
Arrondissement de CARPENTRAS

COMMUNE DE BÉDOIN

**Séance du 13 décembre 2023**

Nombre de membres :  
Afférents au conseil Municipal : 23  
En exercice : 23  
Qui ont pris part à la délibération : 23  
Dont pouvoirs : 4  
Date de la convocation : 09/12/2023  
Date de publication : 18/12/2023

L'an **deux mil vingt trois, le treize décembre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BÉDOIN, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Alain CONSTANT**.

Étaient présents : M. Alain CONSTANT, M. Gilles BERNARD, Mme Pascale BEGNIS, Mme Dominique VISSECQ, M. Patrick ROSSETTI, Mme Eliane BARNICAUD, M. Patrick EMOND, Mme Dominique SOUMILLE, Mme Cécile PAULIN, M. David MALINGE, M. Romain DETHÈS, Mme Carole PERRIN, Mme Stéphanie CIPOLLA, M. Patrick CAMPON, M. Olivier MERCIER, Mme Yannick CHARRETEUR, M. Michel PAPE, M. Gino FIN, M. MICHEL FELDMANN.

Étaient absents excusés : Mme Emmanuèle VALERIAN, M. Christophe CHAUMARD, M. Jules DONZELOT, Mme Michelle PERRIN.  
Patrick CAMPON (absent pour la délibération n° 82)

Procurations : Mme Emmanuèle VALERIAN en faveur de Mme Dominique VISSECQ, M. Christophe CHAUMARD en faveur de M. Gino FIN, M. Jules DONZELOT en faveur de M. Gilles BERNARD, Mme Michelle PERRIN en faveur de Mme Carole PERRIN.

Secrétaire : Mme Stéphanie CIPOLLA.

N° MA-DEL-2023-080

**OBJET : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE ET L'EHPAD - GESTION DES ESPACES ET EQUIPEMENTS COMMUNS**

RAPPORTEUR: Mme Pascale BEGNIS

La maison de santé pluridisciplinaire de la commune (MSP) a été construite sur un terrain jouxtant la construction du bâtiment du nouvel « EHPAD de demain », lequel lui a été cédé par l'ancien EHPAD dans le cadre d'un détachement de parcelle.

Toutefois pour des questions de commodité d'accès et de stationnement, la parcelle 2177, propriété de l'EHPAD, est conjointement utilisée par la MSP et l'EHPAD.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une convention définissant les conditions d'utilisation des espaces et équipements communs constitués du parking situé devant la MSP, du portail d'accès commun situé chemin des Florans et de la haie qui longe la rue de la maison de retraite.

L'entretien de l'espace de stationnement de la MSP et de la haie resterait à la charge de la commune. Elle supporterait conjointement avec l'EHPAD le coût de la maintenance du portail d'accès.

Ladite convention serait conclue pour l'exercice 2023 avec reconduction tacite par période de 12 mois et possibilité de résiliation de la part de chaque partie.

Entendu cet exposé,

Vu le projet de convention d'utilisation des espaces et équipements communs entre la Commune et l'EPAD de Bédoin joint en annexe,

Entendu cet exposé et après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :



- D'approuver ladite convention,
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi qu'à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Vaucluse le : 18/12/23  
et publication sur le site internet de la commune de Bédoin le : 18/12/23

Pour extrait certifié conforme,  
**Le Maire, M. Alain CONSTANT**



La secrétaire de séance, Stéphanie CIPOLLA

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 Nîmes CEDEX 09 - Tél.: 04 66 27 37 00 - Fax: 04 66 36 27 86 - [greffe.ta-nimes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nimes@juradm.fr)) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*